

PROCÈS-VERBAL de la RÉUNION du CONSEIL MUNICIPAL
25 mai 2020

L'an deux mille vingt, le 25 mai à 18H30, les membres du conseil municipal proclamés élus à la suite des récentes élections municipales du 15.03.2020, se sont réunis dans la salle du 3^{ème} étage de la Mairie sur la convocation qui leur a été adressée par le maire, conformément aux articles L 2122-7 et L 2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Présents : Mesdames ANCRENAZ Aurélie, BALLARA Patricia, BIMBERT Joëlle, DIETZ Elodie, LHOPE Marilyn, SIROT Virginie, WATT CHEVALLIER Aline, Mrs ANCRENAZ David, BERTHET Tommy, FAMEL Emile, ROY Dominique, TUR Thierry

Absents : ANCRENAZ Gilles pouvoir à LHOPE Marilyn, BOUSCARY Patrick pouvoir à DIETZ Elodie, BREDIF Bertrand pouvoir à BALLARA Patricia, CHARRETOUR Thierry pouvoir à DIETZ Elodie, COLLET Delphine pouvoir à WATT CHEVALLIER Aline, SCARAMOZZINO Delphine pouvoir à WATT CHEVALLIER Aline, LE NEN Rémi pouvoir à SIROT Virginie,

Secrétaire de séance : Madame BALLARA Patricia.

La séance a été ouverte sous la présidence de Monsieur Serge SAVOINI, Maire sortant, qui, après l'appel nominal des conseillers élus au 15.03.2020 et installés dans leurs fonctions a constaté que le quorum était atteint et a donné la parole à M FAMEL Emile, doyen d'âge parmi les conseillers municipaux, qui a présidé la suite de cette séance en vue de l'élection du Maire.

Après appel de candidature, il est procédé au déroulement du vote

Le président, après avoir donné lecture des articles L2122-7, L2122-8 et L2122-10 du Code Général des Collectivités territoriales, a invité le conseil à procéder à l'élection du Maire conformément aux dispositions prévues par l'article L2122-7 de ce code.

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

Nombre de bulletins : 19

Bulletins blancs ou nuls : 3

Suffrages exprimés : 16

Ont obtenu : Mme WATT CHEVALLIER Aline 16 voix

Mme WATT CHEVALLIER Aline ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamée maire, et a été installée.

Mme WATT CHEVALLIER Aline, a pris la parole et a procédé au vote pour la détermination du nombre d'adjoints, par 16 voix pour et 3 abstentions le nombre d'adjoints est fixé à 5.

Il a été procédé ensuite à l'élection des 5 adjoints, suivant la liste déposée :

la liste de BALLARA Patricia a obtenue 16 voix et 3 blancs

- 1^{er} Adjoint : BALLARA Patricia
- 2^{ème} Adjoint : TUR Thierry
- 3^{ème} Adjoint : DIETZ Elodie
- 4^{ème} Adjoint : ANCRENAZ David
- 5^{ème} Adjoint : BIMBERT Joëlle

Madame le Maire donne lecture de la Charte de l'élu local et un exemplaire est distribué à chaque membre présent.

Madame le Maire a remercié toute son équipe ainsi que M SAVOINI Serge pour son aide apporté ces dernières semaines.

La séance est levée à 19H30

La secrétaire de séance,
Patricia BALLARA.

Le Maire
WATT CHEVALLIER Aline